

nant la copie de toutes communications reçues depuis le 25 mars 1959 par le premier ministre, protestant contre la déclaration du gouvernement au sujet de la clause 29 des conditions de l'union de Terre-Neuve et du Canada, ainsi que les réponses pertinentes.

---

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

*L'Orateur,*  
**ROLAND MICHENER**